

Equipements hivernaux obligatoires : le Département refuse la proposition du Comité de Massif



Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, communique :

"Au 1er novembre, une nouvelle réglementation portant sur l'usage d'équipements hivernaux obligatoires doit entrer en vigueur pour 49 départements de montagne. L'Ariège est concernée pour une large partie de son réseau routier.

Je comprends parfaitement la nécessité de sécuriser les déplacements de tous les usagers de la route mais je m'oppose au classement systématique de chaussées qui ne présentent pas de risque en matière de viabilité hivernale. C'est ce que je viens de répondre à Delphine Mercadier-Moure, Commissaire du Massif des Pyrénées, qui sollicitait l'avis du Conseil Départemental quant à la définition d'un périmètre couvrant 78 communes ariégeoises. Sur la base d'une analyse réalisée par la Direction des Routes Départementales, j'ai proposé de ne retenir que les 22 communes situées à plus de 800 m d'altitude, mais également les itinéraires précis d'accès aux stations de sport d'hiver et vers des cols ouverts hiver, soit 19 communes supplémentaires.

D'ailleurs, j'invite les auteurs parisiens de ce décret à venir en Ariège dès le 1er novembre : d'expérience, nous savons que l'altitude de 800 m est reconnue comme la limite au-delà de laquelle les intempéries hivernales sont les plus soutenues. De même, la rareté d'événements météorologiques similaires à ceux survenus dans les Alpes, à l'origine de ce décret, m'incite à

proposer de ne pas pénaliser inutilement les habitants des communes initialement envisagées par le Comité de Massif. Car je n'oublie pas le principe suivant : qui dit obligation, dit contrôle ; qui dit contrôle, dit verbalisation.

A l'heure où le réchauffement climatique est sur toutes les lèvres (et donc la baisse des chutes de neige), au moment où les Français sont étranglés par les effets d'une crise sociale dont le Gouvernement ne semble pas prendre la mesure, faut-il en plus accepter le principe d'accentuer les contraintes de circulation et donc les dépenses ? Moi, je dis non !"

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr